

**Règlement de la tombola “On n’a pas encore tout vu !”
au bénéfice du musée Vouland
pour le prolongement, la réouverture et l’animation de l’exposition Jean-Marie Fage
et la réalisation de l’exposition Marcel Dumont.**

Article 1 - Organisation

La Fondation Louis Vouland reconnue d'utilité publique le 1er juin 1977 (Siret N° 323 098 103 000 19), domiciliée au 17, rue Victor Hugo, 84000 Avignon), organise une tombola du 15 avril 2021 au 29 mai 2021, dont le tirage au sort aura lieu le samedi 29 mai 2021 à 16h. Cette tombola est organisée au bénéfice du musée Vouland (domicilié au 17, rue Victor Hugo, 84000 Avignon), plus précisément pour la réouverture de l'exposition “Jean-Marie Fage, on n’a pas encore tout vu !” et de la réalisation de l'exposition Marcel Dumont.

Article 2 - Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toute personne physique ou morale.

Les mineurs devront être accompagnés d'un représentant légal le jour du tirage au sort et/ou pour retirer leur(s) lot(s).

Tout participant doit communiquer à la Fondation ses coordonnées (e-mail / téléphone, adresse postale) et doit pouvoir justifier de son identité auprès de la Fondation Vouland. Les coordonnées doivent être valides jusqu'à cinq semaines après la date de clôture du jeu (29 mai 2021). Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra en aucun cas bénéficier de toute dotation remportée le cas échéant, et ce sans que cette exclusion ne donne lieu à une indemnisation.

La participation à la tombola consiste à l'achat d'un à cinq cents ticket(s). Chaque ticket est vendu 10 € (dix euros) par la Fondation Louis Vouland.

Le participant peut acheter un ticket :

- à l'accueil du musée Vouland durant les horaires d'ouverture et/ou sur rendez-vous ;
- en ligne, sur le site internet du musée Vouland (<https://www.vouland.com/>) ;
- par courrier postal avec règlement par chèque adressé au musée Vouland, 17, rue Victor Hugo, 84000 Avignon ;
- à un salarié ou stagiaire de la Fondation Vouland ;
- à un administrateur de la Fondation Vouland ;
- à un membre de l'association des Amis du musée Louis Vouland.

Les membres du bureau de la Fondation ne peuvent pas participer à la tombola en leur nom propre.

Toute tricherie avérée conduit à l'élimination immédiate du participant à la tombola, sans délai ni préavis.

Article 3 - Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 29 mai 2021 à 16h dans l'enceinte du musée Vouland. Si les circonstances le permettent, celui-ci aura lieu en présence du public, dans le jardin du musée Vouland. Si l'établissement ne peut recevoir du public, le tirage au sort aura lieu au musée Vouland sans public et sera diffusé en direct sur internet (Facebook live) afin que les participants puissent y assister à distance.

Le tirage au sort sera effectué par Léon Fage mineur (né le 20 août 2015), assisté d'Anne-Laure Fage, par piochage des billets dans une urne opaque. Plusieurs témoins s'engagent par leur présence à garantir la légalité du tirage au sort, les organisateurs de l'événement seront présents pour le tirage au sort, à savoir :

- Un membre du conseil d'administration de la Fondation Vouland ;
- Deux membres de l'équipe salariée de la Fondation Vouland ;
- Un membre de la famille de Jean-Marie Fage ;
- Un témoin juriste.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par billet gagnant.

Le participant gagne si le numéro du billet qu'il a acheté est tiré au sort.

La participation à la tombola implique l'acceptation pure et simple par le participant, sans aucune restriction ni réserve, du présent règlement.

Article 4 - Dotation et Retrait des lots

La tombola est dotée de 20 lots (voir la liste des lots en annexes).

Une fois le tirage au sort effectué, les gagnants seront informés sur place ou par e-mail et/ou téléphone du lot qui leur revient. La liste des gagnants sera consultable sur le site internet du musée Vouland.

Tous les gagnants recevront une contremarque leur permettant de retirer leur lot ou de bénéficier de la prestation offerte par le lot. Tous les lots devront être retirés sur place à l'adresse du siège de l'organisation (Fondation Louis Vouland, 17, rue Victor Hugo, 84000 Avignon) le jour du tirage au sort¹. Si un gagnant ne peut se déplacer à l'adresse indiquée dans les délais prévus, il devra faire parvenir à l'organisateur la somme nécessaire à l'expédition.

Le reliquat des lots non réclamés pendant le tirage au sort sera à retirer au musée Vouland en présentant la contremarque et une pièce d'identité, jusqu'au mercredi 30 juin 2021².

Les personnes qui ne se seront pas manifestées avant cette date se verront déchués de leur droit, et perdront la propriété du bien. La Fondation Louis Vouland se permettra de décider si les lots non réclamés seront remis en jeu lors de prochaines opérations, ou si ces lots reviendront aux donateurs.

¹ Sous réserve de l'évolution des restrictions d'ouverture des établissements recevant du public. Si le musée Vouland ne peut accueillir du public le jour du tirage au sort, celui-ci sera maintenu mais les participants ne pourront assister qu'à distance, via une diffusion en direct sur internet, aux annonces des résultats.

² Sous réserve de prolongement de l'exposition "Jean-Marie Fage, on n'a pas encore tout vu !", le premier prix (l'œuvre de Jean-Marie Fage *Vol sur fond bleu*, actuellement présentée dans l'exposition) pourra être remis au gagnant à une date ultérieure.

Article 5 - Limitation de responsabilité

L'organisateur n'encourt aucune responsabilité du fait de l'organisation de la présente tombola, notamment si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il est amené à annuler, écourter, proroger ou reporter la tombola.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses annexes éventuelles.

L'organisateur décline toute responsabilité quant à l'état des lots à leur livraison.

Article 6 - Contestation et litige

Toute contestation relative à cette tombola devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date de diffusion de la liste des gagnants sur le site du musée Vouland.

Le présent règlement est régi par la loi française.

Article 7 - Informations personnelles

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément aux lois en vigueur, et notamment le RGPD sur la protection des données à caractère personnel.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées par l'organisateur de cette tombola, seul destinataire de ces informations, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation ; les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies sur tout formulaire d'inscription les concernant.

Article 8 - Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable sur le site internet du musée Vouland (<https://www.vouland.com/>) à la rubrique "Tombola, on n'a pas encore tout vu !" et sur demande par envoi d'e-mail.

Annexe au règlement de la tombola

Liste des lots à gagner

La tombola est dotée de 20 lots, d'une valeur globale de 3927 €

Lot	Valeur estimée	Offert par
1er prix <i>Vol sur fond bleu</i> 1982 Huile sur toile, 81 x 54 cm	3 000€	Jean-Marie Fage
2ème prix Jean-Pierre Geay, <i>Les douze quartiers du peintre</i> 1986 L'un des 42 exemplaires illustrés de deux gouaches originales de Jean-Marie Fage	400€	Jean-Marie Fage
3ème prix Lithographie de Jean-Marie Fage réalisée chez Point Marseille	250€	Jean-Marie Fage
4ème prix DVD + Livre d'exposition "Jean- Marie Fage, Tracer la lumière" Lot complet des cartes postales de l'exposition (12)	40€	Les éditions Fage, Félis Production et la Fondation Vouland
5ème prix DVD + Livre d'exposition "Jean- Marie Fage, Tracer la lumière"	30€	Les éditions Fage et Félis Production
6ème prix DVD + Livre d'exposition "Jean- Marie Fage, Tracer la lumière"	30€	Les éditions Fage et Félis Production
7ème prix DVD + Livre d'exposition "Jean- Marie Fage, Tracer la lumière"	30€	Les éditions Fage et Félis Production
8ème prix DVD + Livre d'exposition "Jean- Marie Fage, Tracer la lumière"	30€	Les éditions Fage et Félis Production
9ème prix Livre d'exposition "Jean-Marie Fage, Tracer la lumière"	23€	Les éditions Fage
10ème prix DVD "Jean-Marie Fage, Tracer la lumière"	10€	Félis Production
11ème prix Lot complet des cartes postales de l'exposition (12)	10€	La Fondation Vouland
12ème prix	27€	Association "Les Amis du musée"

Une carte de l'association "Les Amis du musée Vouland"		Vouland"
13ème prix Deux billets d'entrée pour une visite commentée de l'exposition "Jean-Marie Fage, on n'a pas encore tout vu !"	16€	La Fondation Vouland
14ème prix Un billet pour une visite commentée de l'exposition "Jean-Marie Fage, on n'a pas encore tout vu !"	8€	La Fondation Vouland
15ème prix Lot de 6 cartes postales de l'exposition	6€	La Fondation Vouland
16ème prix Lot de 6 cartes postales de l'exposition	6€	La Fondation Vouland
17ème prix Un billet d'entrée du musée Vouland pour voir l'exposition "Jean-Marie Fage, on n'a pas encore tout vu !"	6€	La Fondation Vouland
18ème prix Une affiche de l'exposition "Jean-Marie Fage, on n'a pas encore tout vu !"	5€	La Fondation Vouland
19ème prix Un trèfle à quatre feuilles du jardin du musée Vouland, sous verre	Inestimable	La Fondation Vouland
20ème prix Un pochon d'akène (graines) à semer de l'érable du jardin du musée Vouland	Inestimable	La Fondation Vouland